VILLE DE BAUVIN

Flash info

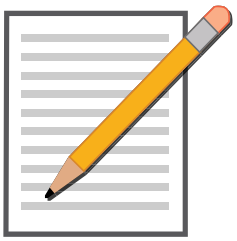
Inscriptions et candidatures

Candidatures pour les chantiers d'été et les accueils de loisirs

Les candidatures pour les chantiers d'été et les accueils de loisirs sont à remettre en mairie avant le **15 décembre 2019.**

> Pour participer aux chantiers d'été , il faut être né en 2003 et déposer une lettre de motivation à l'accueil de la mairie.

> Pour une candidature aux postes d'animateurs, vous devez déposer une lettre de motivation avec copie du diplôme en précisant la période souhaitée.



Pré-inscriptions pour les écoles Maternelles

Les familles désirant scolariser leur(s) enfant(s) d'âge maternel à la prochaine rentrée scolaire sont priées de passer en Mairie entre le **1er et le 29 février 2020**. Merci de bien vouloir vous munir de votre livret de famille.



Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes qui viennent d'emménager ou qui ne sont pas encore inscrits sur nos listes électorales ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au **7 février 2020** pour voter aux élections municipales. *(Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile)*

A noter : Vous pouvez vous inscrire en mairie, par internet sur service-public.fr ou par courrier avec le formulaire Cerfa n°12669*02

Nature et environnement

Collecte des sapins de Noël

Noël étant passé, que faire de son sapin ?

La municipalité récupère votre sapin pour en faire des copeaux qui seront répandus au pied des arbustes et massifs de la commune. Attention, les sapins doivent être dépourvus de décorations. Tous les sapins vendus floqués ou recouverts de neige artificielle ne seront pas acceptés.

A déposer par vos soins du 7 au 10 janvier

Point de collecte: rue Jules Guesde
à côté du stade Trédez *(Espace réservé)*

«Plantons le décor »

En participant à cette opération, vous faites un acte concret pour la biodiversité, pour votre cadre de vie et les paysages de votre région. Si vous souhaitez commander, rendez-vous sur le site : https://www.plantonsledecor.fr/

Entretien des trottoirs et caniveaux

Pour rappel, l'entretien du trottoir et du caniveau devant chaque domicile, est à la charge des riverains. En période hivernale, les riverains sont tenus de balayer la neige des trottoirs et de casser la glace devant leur propriété, jusqu'au caniveau, en dégageant ceux-ci autant que possible.

Autres informations

Attention au monoxyde de carbone !

A l'approche de la période hivernale soyez vigilants, faites vérifier vos appareils de chauffage, chauffe-eau et faites ramoner votre cheminée par un professionnel qualifié.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore qui peut TUER si l'installation n'est pas conforme !

Classes de neige

Les enfants des classes de CM2 partiront à Châtel, une station-village située en Haute-Savoie, du 6 au 14 janvier 2020.



Quotient familial	Tarif à la charge des familles	Participation de la commune
0 € à 425,99 €	99,00 €	689,62 €
426,00 € à 512,99 €	141,00 €	647,62 €
513,00 € à 710,99 €	198,00 €	590,62 €
711,00 € à 1079,99 €	231,00 €	557,62 €
1080,00 € à 1999,99 €	267,00 €	521,62 €
> à 2000 €	297,00 €	491,62 €

Transfert de la PMI

Depuis le 1er novembre, les locaux de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) sont transférés dans le bâtiment du C.C.A.S.

Permanences ***(chaque mois sur rendez-vous)***

Bilan de santé en école :

> 1er, 2e et 4e lundis après-midi

Permanence Puéricultrice :

> 1er lundi après-midi, 3e mardi après-midi

Consultations infantiles :

> 2e et 4e mardis matin

Consultations psychologue :

> 3e mardi après-midi et 1er vendredi matin

Cabinets médicaux

Début 2020, la mairie va mettre à disposition le rez-de-chaussée de la mairie annexe aux trois médecins de la commune.

Le bâtiment accueillera trois cabinets réservés aux médecins et une salle d'attente.

Des travaux de réhabilitation sont en cours pour que le bâtiment soit opérationnel début février.

L'objectif étant de garder au moins les trois médecins sur notre commune et par voie de conséquences nos deux pharmacies.





Compétences reprises par la mairie
Fusion CCHD / MEL

La fusion MEL/CCHD sera effective mi-mars 2020. A cette date, notre commune fera partie intégrante de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Certaines compétences exercées jusqu'à présent par la CCHD ne seront pas reprises par la MEL et redeviendront compétences des communes.

Ci-dessous le tableau des attributions de compensation pour les compétences rendues à notre commune.

Compétences	Moyennes actualisées	Charges indirectes	Total
Espaces Verts	102 900 €	5 145 €	108 045 €
Chauffage	109 695 €	5 485 €	115 179 €
Ecoles	43 416 €	2 171 €	45 587 €
Classes de neige	43 003 €	2 150 €	45 153 €
Sports	11 318 €	566 €	11 884 €
Eclairage public	88 220 €	4 411 €	92 631 €
Culture	43 065 €	2 153 €	45 218 €
Divers	21 343 €	1 067 €	22 410 €
		TOTAL	**486 107 €**

Les montants calculés par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CCHD ont été approuvés en Conseil Municipal du 19 juin 2019.

Ces montants doivent encore être validés par la CLECT de la MEL qui se tiendra après la fusion de mars 2020.

Depuis le 1er septembre :



Classes de neige (organisation, régie)



Gestion de la salle de tennis (entretien, éclairage, chauffage, vérification des alarmes à incendie et extincteurs, assurance du bâtiment)



Crédit animation : 12 € / enfant
Fournitures scolaires : 32,85 € / enfant
40 € / enfant *(classe ULIS)*

A partir du 1er trimestre 2020 :



Espaces verts



Bibliothèque



Instruction urbanisme



Chauffage des bâtiments communaux



Eclairage public

Agenda

(informations communiquées par les associations - connues à la date de l'édition)

Pour plus de renseignements (inscriptions/réservations)
merci de bien vouloir vous renseigner auprès des associations

Marché de Noël
29,30 novembre et 1er décembre
Vendredi : 18h30 à 21h30
Samedi : 10h à 19h
Dimanche : 10h à 18h
Parking de la mairie
Restaurant scolaire
Salle des Fêtes

SPECTACLES ÉCOLES

Séances de patinoire et piste de glisse offertes par la municipalité aux enfants des écoles primaires
A partir du mercredi 27 novembre
Parking de la mairie

Spectacles de Noël offerts par la municipalité aux écoles maternelles

Spectacle de Noël à l'école
Les Perce-Neige
Le livre des songes
Mardi 10 décembre
9h30

Spectacle de Noël à l'école
Les Coquelicots
Le voyage fantastique du Père-Noël
Vendredi 13 décembre
14h30

Spectacle de Noël à l'école
Les Peupliers
Le Noël enchanté du Yétou
Mardi 17 décembre
9h

Arbre de Noël du Football
Samedi 7 décembre
14h - 18h
Salle Dufour

Arbre de Noël de l'harmonie municipale
Samedi 14 décembre
14h00
Salle des Fêtes

Arbre de Noël des 3 résidences
Samedi 14 décembre
14h30 à 18h
Salle Dufour

Après-midi récréatif de Noël pour les aînés
Mercredi 18 décembre
Salle des Fêtes

Arbre de Noël et spectacles de PICCOTI
Samedi 21 décembre
15h / 17h30
Salle des Fêtes

Initiation Yoga [Téléthon] par le club de Yoga
Samedi 14 décembre
Salle polyvalente

Bus culturel sur le thème du cirque
Dimanche 15 décembre
Départ à 10h45
Parking de la mairie
Inscriptions jusqu'au 7 décembre

Assemblée Générale de l'Amicale Bauvinoise
Dimanche 22 décembre
10h
Salle Polyvalente

Vœux du Maire
Samedi 4 janvier
16h
Salle des Fêtes


Marché de Noël 2018


Bal de Line Dance 2018


Arbre de Noël 2018 des 3 résidences


Spectacle des écoles 2018


Sortie culturelle «Cirque» 2018



Après-midi récréatif de Noël 2018 pour les aînés

IMPORTANT ! DÉJECTIONS CANINES

Des poubelles et des sachets pour ramasser les déjections de vos animaux de compagnie sont disponibles à différents endroits de la commune. Toutefois, l'utilisation de ces sachets est destinée à ramasser les déjections sur la voie publique. Il est également demandé à chacun de limiter le retrait à son usage immédiat.

Permanence des assistantes sociales : Les 1er et 3e mercredis matin de chaque mois au C.C.A.S *(Permanences administratives les 2e, 3e et 4e mercredis matin de chaque mois au C.C.A.S)*
Mission locale : Tous les mercredis de 14h à 17h sur rendez-vous au C.C.A.S.

Publication : Louis-Pascal LEBARGY, Maire

Édition Novembre 2019 - Imprimerie Hechter - Vendin-les-Béthune - *Ne pas jeter sur la voie publique*